

Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

Déclaration du groupe CFTC

Le projet d'avis que nous examinons demandait que notre Assemblée puisse répondre à deux exigences : celle de la rapidité et celle de la clarté.

Exigence de rapidité puisque la saisine gouvernementale, en date du 12 octobre, est ici traitée en moins de cinq semaines.

Exigence de clarté aussi, pour donner, un avis sur un texte organisé en cinq titres, quatorze chapitres, et cinquante-trois articles.

Le groupe de la CFTC rend hommage au travail du rapporteur, de la présidente et de l'équipe de la section.

Le thème des mobilités est important pour notre pays, qui entend réduire les fractures économiques, sociales et environnementales qui peuvent naître d'une prise en compte insuffisante des besoins de nos concitoyens habitant les villes, les périphéries ou les territoires ruraux.

La CFTC approuve l'ensemble des 34 préconisations émises dans le projet d'avis, judicieusement élaborées à partir des trois principes retenus :

- L'utilisation des nouvelles technologies (et l'apprentissage que l'on doit faire de ces nouvelles technologies) donne la perspective de voir l'accès à une mobilité durable devenir un droit effectif pour tous, sur tout le territoire ;
- La mobilité doit-et-peut- devenir un atout du développement durable ;
- Le choix des futures infrastructures doivent-et-peuvent-intégrer des budgets atteignables.

La mise en œuvre de ces trois principes commence par l'amélioration de la gouvernance des mobilités. Aujourd'hui, 80% du territoire (soit 19 millions de personnes) ne sont pas couverts par une autorité organisatrice de mobilité (AOM).

La première recommandation (installer partout des AOM) ordonne fortement les recommandations suivantes.

La recherche d'une convergence européenne dans la gouvernance des mobilités (préconisation 10 et suivantes) s'inscrit dans la même logique.

Les choix financiers et fiscaux sont délicats. La CFTC appuie le projet d'avis et partage ses réserves sur l'idée d'un péage urbain, qui renforcerait les inégalités sociales et territoriales.

Elle approuve pareillement (préconisation 34) les mesures de conservation du domaine public ferroviaire et les possibilités de report modal vers le fluvial.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.